

La preuve par l'exemple

#COP21 Comment faire au quotidien pour réduire son impact sur le climat? Comment se sentir impliqué par la limitation du réchauffement global à 2°C d'ici à 2100 sur laquelle les 195 pays participant à la COP 21 doivent s'entendre? Il y a de quoi être déboussolé si l'on en croit notre sondage commun avec le magazine We Demain (voir p. 24). Réalisé par l'institut Viavoice en août dernier, il montre que, si 75% des Franciliens se disent concernés par les enjeux climatiques, ils sont presque autant (64%) à se sentir impuissants. Pourtant, comme l'affirme Pierre Radanne, membre du comité de pilotage national pour la 21° conférence sur le climat, «la réussite d'un accord sur le climat repose sur la mobilisation de la société toute entière, aussi bien les entreprises que les citoyens et les collectivités». «Le problème est de faire comprendre les changements que cela implique dans nos vies», ajoute-t-il.

IDENTIFIER SES MARGES DE MANŒUVRE

Pour faciliter l'appropriation de ces sujets, ce spécialiste des questions environnementales s'est livré à un exercice de vulgarisation qui sera présenté par la Région à la COP 21. L'objectif: proposer à chacun des solutions pour parvenir à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en France. «Nous avons défini pour cela neuf profils types de familles, de sorte que chacun puisse se reconnaître à travers l'une d'elles et ainsi identifier ses marges de manœuvre en matière de transport, de logement, d'énergie, d'alimentation, de loisirs ou encore de santé. » Le résultat de ce travail de fourmi sera disponible sur iledefrance.fr sous forme d'infographies et de récits de vies. Afin de vous en donner un aperçu, nous avons sélectionné quatre de ces familles en nous focalisant pour chacune sur un terrain d'action: le transport, l'énergie, le logement et l'alimentation. En images et en chiffres, nous vous proposons de voir, dans les pages qui suivent, les évolutions de leurs rejets de CO₂ sur une période allant de 2010 à 2030. Embarquez pour le futur...

